



Association des Enseignants-Chercheurs de Psychologie des Universités

71 Avenue Vaillant - 92 774 Boulogne-Billancourt Cedex

Métro : Marcel Sembat

<http://www.aepu.fr>

E-MAIL [aepu.secretariat@gmail.com](mailto:aepu.secretariat@gmail.com)

E-MAIL [presidence.aepu@gmail.com](mailto:presidence.aepu@gmail.com)

## Appel à cotisation 2017

### Connaissez-vous l'AEPU ?

L'Association des Enseignants-chercheurs en Psychologie des Universités a été créée en 1975. Ni syndicat professionnel ni société savante, l'AEPU est un organe de représentation des enseignants-chercheurs en psychologie. Elle revendique et défend, au travers de ses actions, le rôle fondamental de cette double identité professionnelle d'enseignant et de chercheur dans l'université et pour l'enseignement de la psychologie. L'AEPU est membre de la Fédération Française des Psychologues et de la Psychologie (FFPP).

L'AEPU offre un **espace de réflexion et de travail collaboratif pour ses adhérents**. Cette mission technique est réalisée à travers plusieurs commissions internes : la commission licence, la commission pédagogique-VAE, la commission recherche, la commission déontologie. Nous avons réalisé et actualisons des outils importants : Annuaire des enseignants-chercheurs en psychologie, Panorama National de la Recherche Universitaire en Psychologie (2012), Panorama National des Masters 2 en Psychologie (actualisation annuelle), référentiel VAE pour la Licence de Psychologie (avec la FFPP, le SNP et la SFP) et référentiel pour le Master.

L'AEPU remplit **une mission politique et représentative de la voix de ses adhérents**. Présente dans les instances nationales (FFPP, CNCDP, GiRéDep) et internationales (EFPA, Europsy), sollicitée par le ministère, notre association constitue un levier fondamental pour défendre l'enseignement et la recherche en psychologie à l'université. À l'heure de l'autonomie des

universités et de la diversification des masters de psychologie dans la nomenclature actuelle, elle constitue le seul lieu permettant de rassembler nos voix, nos expertises et nos convictions pour maintenir la spécificité et faire progresser la qualité de la formation en psychologie. L'AEPU est militante, elle élabore collectivement des positions qu'elle défend par des communiqués et des actions, à tous les niveaux qui lui semblent utiles. Dernier exemple en date, la régulation des flux en master sur laquelle l'AEPU s'est positionnée pour la sélection à l'entrée en master 1.

L'AEPU est aussi, et peut-être surtout, un **lieu d'échanges et de communication entre ses adhérents**. Au travers de journées d'études (par exemple les journées d'échange pédagogique universitaire), d'Assemblées générales bisannuelles, mais également de son site internet ([www.aepu.fr](http://www.aepu.fr)) et des différents documents qu'elle diffuse à ses adhérents, l'AEPU favorise les échanges et permet de mettre en commun des expériences, de confronter des opinions, de mieux faire circuler les informations entre les enseignants-chercheurs. Elle centralise et diffuse de nombreuses nouvelles communiquées par les collègues adhérents.

Les débats à venir vous concernent : **implications de la loi Jardé sur la recherche suite à parution du décret d'application en novembre 2016, formation des psychologues de l'éducation nationale en attente de la parution imminente du décret d'application de la réforme des Psyen, élaboration des maquettes quinquennales, régulation des flux en master suite à la loi adoptée le 23 décembre dernier, contingentement des étudiants en licence 1 par établissement de capacités d'accueil limitées, réforme récente du doctorat et mise en place des comités de suivi de thèse...** Rejoignez-nous et venez participer aux discussions !

Le bureau de l'AEPU

Jérôme Clerc, président, Université de Lille 3

Marianne Jover, secrétaire, Université d'Aix-Marseille

Youssef Tazouti, trésorier, Université de Lorraine



## Adhérer à l'AEPU ?

Tout enseignant-chercheur en psychologie peut adhérer à l'AEPU, quels que soient sa spécialité (16<sup>ème</sup> section CNU), son rattachement (UFR de Psychologie, ESPE, IUT, EPST), et son expérience (moniteur, jeune docteur, ATER, retraité).

En adhérant à l'AEPU, vous devenez automatiquement membre de la FFPP<sup>1</sup> (<http://www.ffpp.net>).

Le montant de la cotisation 2017 dépend de votre statut<sup>2</sup> :

- pour les enseignants-chercheurs titulaires 70 euros
- pour les enseignants-chercheurs stagiaires, doctorants avec attestation de charge de 50 heures d'enseignement, moniteurs, ATER 44 euros
- pour les enseignants-chercheurs retraités 50 euros

Le paiement se fait par chèque à l'ordre de l'AEPU. Votre adhésion peut être adressée à votre correspondant local AEPU ou directement au trésorier :

Youssef Tazouti (AEPU) - ESPÉ de Lorraine 5, rue Paul Richard - B.P.  
90003 - MAXÉVILLE 54528 LAXOU CEDEX

<sup>1</sup> La cotisation FFPP de 43 euros est comprise dans l'adhésion AEPU. Elle donne droit à l'abonnement à la revue *Fédérer* et à des tarifs préférentiels pour les manifestations qu'elle organise (Entretiens de la Psychologie, Journées thématiques, etc.).



## Bulletin d'adhésion ou de renouvellement 2017 (Adhésion valable pour l'année civile)

Adhésion

Renouvellement de l'adhésion

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Établissement : \_\_\_\_\_

Statut : \_\_\_\_\_

Cotisation  70 euros  44 euros  50 euros

Coordonnées<sup>3</sup> :

e-mail : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle<sup>4</sup> : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

<sup>2</sup> La cotisation à l'AEPU est déductible des impôts (50%) à titre de don (case UF de la déclaration de revenus). Un reçu fiscal vous sera adressé comme justificatif en cours d'année (généralement en juillet/août)

<sup>3</sup> Uniquement en cas de changement pour un renouvellement d'adhésion.

<sup>4</sup> Pour établissement du reçu fiscal.